



On avance à pas de fourmis ... Compte-rendu de la conférence téléphonique du 24 avril 2020

Toulouse, le 27 avril 2020

Au paradis des griots que nous dénonçons depuis plus d'un mois maintenant, il arrive que nous soyons parfois entendus (mais pas systématiquement, vous le découvrirez plus bas) ! La DRFiP 31 a fini par publier, bien tardivement, une note aux responsables de SIP rappelant les grands principes de la campagne IR. Les directeurs nous ont dit être très occupés - ce dont nous ne doutons pas - mais les agents en télétravail ou en présentiel le sont aussi, eux qui se débrouillent sans collectif et avec les moyens du bord. De même ceux qui font la classe à leurs enfants également. Il faut que chacun l'intègre dès maintenant !

**La communication
n'est rien sans suivi.
Et vice versa.**



Nous invitons l'ensemble des collègues à nous faire parvenir les plannings de leurs services (mail : cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr). L'administration, bien qu'elle clame à longueur de réunion qu'elle est

transparente, refuse toujours de les communiquer.

Que faut-il retenir de cette note ?

Les missions prioritaires :

« Il est important de rappeler que seules les missions prioritaires prévues au PCA national sont à décliner dans vos services. Il s'agit, en résumé :

- . de l'accueil fiscal du public uniquement à distance pour l'IR et l'IFI ;
- . de l'établissement de l'IR (suivi de la campagne, établissement de l'impôt, déclaration en ligne, intégration des déclarations de revenus) ;
- . de l'établissement des impôts locaux, notamment la TH ;
- . du traitement des demandes de délais et remises, suspensions de poursuites ou mesures de bienveillance ;
- . de la réalisation des arrêtés comptables.

Il s'agit donc :

- . du courrier (assiette et recouvrement) ;
- . de l'accueil à distance (balfus, e-contact, téléphone pour l'assiette et le recouvrement) ;
- . de la gestion des travaux IR et assimilés (listes de travail et d'anomalies, dont liste IR-TH, déclarations à saisir, ...)
- . de la comptabilité (opérations quotidiennes et arrêtés comptables périodiques) ;
- . des missions ponctuelles en recouvrement (ce qui exclut toute action de recouvrement pré-contentieux ou forcé, d'archivage de dossiers soldés ou de mise à jour de RAR des dossiers basculés par exemple) ;
- . du traitement du contentieux et gracieux lorsqu'il est, a priori, profitable à l'utilisateur.

Dès lors, dans cette période, les retours de 1236 ne seront pas traités et la seule mise à jour TH sera liée aux travaux IR de la campagne déclarative.

Ces missions sont donc, actuellement, les seules qui peuvent être actuellement confiées aux agents. Dès lors, malgré la difficulté d'une gestion prévisionnelle des flux à traiter dans cette période, vous êtes invités à dimensionner vos moyens, notamment présentiels, toujours avec prudence dans le respect de votre PCA. »

La couleur rouge a été utilisée par la DRFiP et le texte souligné par nous. **Il n'y a plus qu'à !**

En matière de RH :

« Vous êtes invité à élaborer vos plannings de présence en veillant à pratiquer une rotation régulière de l'ensemble des agents non empêchés afin d'assurer un partage équilibré des travaux sur site.

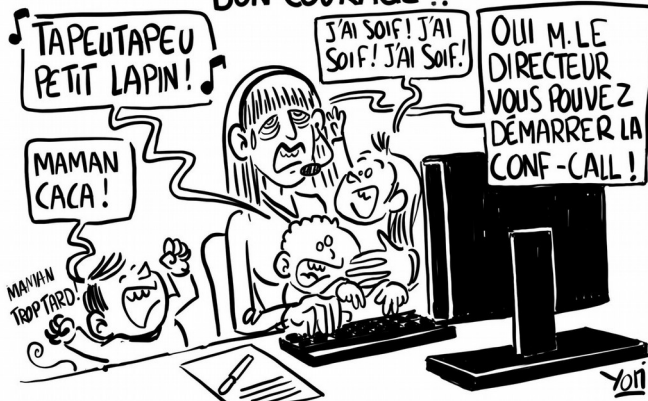
La gestion des agents en télétravail doit aussi faire l'objet d'une attention particulière. Les principes déjà partagés lors de la 1ère campagne de télétravail demeurent mais sont complétés de l'émergence des nouvelles formes de télétravail (agents empêchés...). Une fiche sera prochainement diffusée. Votre attention est attirée sur le suivi de ces agents : aspects managériaux, métier et de bonne codification des positions administratives qui peuvent se succéder. Une fiche de rappel des principes sera également adressée prochainement. »

Même si nous espérons que les fiches promises ne seront pas publiées au mois de juin, le message est déjà clair. **Nous vous invitons également à nous informer de tout dysfonctionnement constaté.**

En matière de **renforts externes** pour la campagne IR (agents de la direction, des PCRPs, DIRCOFI, vérificateurs ...), la note précise : « C'est aussi un moyen de contenir la présence de collègues au sein des SIP même si cette gestion exige aussi de votre part de la disponibilité et une organisation spécifique. ». Personne ne pourra dire qu'il n'est pas au courant ...

COVID-19 : TÉLÉTRAVAIL ET ÉCOLE À LA MAISON ...

BON COURAGE !!



Notre préoccupation première reste la protection de la santé des collègues, il est primordial que tout soit mis en œuvre pour protéger des conséquences de la pandémie sans oublier l'aspect mental de la situation, dont les circonstances particulières peuvent rapidement plonger certains dans des difficultés personnelles sans que personne en soit informé. **D'où**

l'importance de jouer collectif !

Les débats de la réunion ...

Organisation du travail :

Toujours en matière de communication écrite, la CGT s'est étonnée de l'abandon par la direction de tout compte rendu écrit de nos échanges. Encore une question de temps disponible. M. Perrin s'est, tout de même, engagé à le faire sous forme de relevé de décisions (et si nous n'étions pas revenus sur le sujet ?).

Nous sommes intervenus, comme de coutume, sur les moyens mis en œuvre pour qu'un maximum de collègues interviennent sans sortir de chez eux. **Trois informations importantes à ce propos :**

- la direction a testé cette semaine (nous l'avions proposé lors de la deuxième conférence téléphonique et cela se pratique dans les Hautes-Pyrénées depuis un mois), à Revel, la possibilité de réaliser la comptabilité DDR3 à distance. Nous vous épargnerons la longue explication du responsable du pôle gestion publique, mais, pour résumer, c'est trop compliqué, « circulez, y'a rien à voir » ! (les collègues des Hautes-Pyrénées doivent être supérieurement intelligents, le bon air de la montagne sans doute!);

- sur les 37 nouveaux ordinateurs portables, seulement la moitié de la commande est disponible (le marché mondial est tendu en ce moment dans ce domaine). **La direction va donc déployer des**

ordinateurs fixes (19) au domicile de collègues. C'est également une proposition que nous avons formulée il y a un mois (en nous appuyant sur ce qui s'était fait à la Douane) !!!

- **accueil pendant la campagne IR :**

Hugues Perrin : « *L'accueil physique pour la campagne IR n'est pas acté, loin de là mais est en réflexion notamment par rapport à la fracture numérique. On y réfléchit dans le respect de la sécurité sanitaire* »

La section CGT Finances publiques 31 rappelle son opposition à l'organisation d'un accueil pouvant atteindre un millier d'usagers par jour sur certains sites. Soit bien davantage que des rencontres sportives qui vont probablement être interdites pendant plusieurs mois.

Malgré la discordance de communication entre le ministre Darmanin et le directeur général, la réponse de M. Perrin laisse à penser que la question de l'ouverture au public pour la campagne IR n'est pas encore enterrée. **Nous continuons à répéter que l'accueil téléphonique à distance est préférable et que des solutions d'organisations administratives innovantes (délivrance des prestations sociales via une attestation sur l'honneur à l'automne pour les usagers qui n'auraient pu faire la démarche auprès de nos services en temps utiles compte tenu de la pandémie) doivent être trouvées pour limiter la réception à des accueils sur rendez-vous pour les situations inextricables.** Nous considérons que l'État fait les efforts utiles pour les entreprises. Il doit également se donner les moyens de les faire pour les particuliers, sans les mettre en danger sanitaire, pas plus que les agents des Finances !



SIE : une certaine anarchie règne toujours dans l'interprétation des PCA. Certains les respectent scrupuleusement. D'autres ont continué à traiter les « avisirs » qui n'étaient pas au PCA mais qui le deviennent. La relance des défaillants TVA serait selon notre directeur du pôle fiscal « à l'étude ». Mais dans certains SIE, les listes sont déjà exploitées. Bref, rien de neuf dans le sous-marin sans pilote. Chacun fait toujours ce qui lui plaît.

Santé des agents

Les masques jouent toujours à l'arlésienne à la DGFIP. La consigne constante est de ne pas donner de masques aux collègues qui prennent les transports en commun. L'administration parvient à prendre les mesures de distanciation dans les services et refuse toujours la protection élémentaire (probablement obligatoire à partir du 11 mai d'après le président de la république) dans des rames de métro ou des bus de plus en plus remplis, où la distance de 50 cm entre les usagers est à peine respectée. C'est irresponsable !

Restauration :

Une bonne nouvelle : une simple attestation sur l'honneur permettra pour un collègue présent sur site à la pause méridienne de bénéficier, après saisie dans FDD, des frais de repas (et éventuellement de parking) et se verra remboursé de 17,50 euros par jour. Une avancée non négligeable à mettre à l'actif de nos organisations syndicales nationales ! La note sera diffusée en début de semaine.

Au niveau des **restaurants administratifs**, la réflexion est lancée avec les prestataires sur l'organisation d'une ouverture à partir du 11 mai. Les conditions sanitaires promettent d'être drastiques en ce domaine.



Congés et ARTT :

Nous sommes toujours dans l'attente de précisions de la centrale.

Mutations :

Le calendrier a fait l'objet d'échanges avec la Centrale. Le mouvement C aurait lieu début ou mi-mai, le mouvement B, fin mai et le A début juin. Le mouvement global doit être bouclé fin juin mais les marges de manœuvre sont faibles car l'application Aloa de saisie des vœux ne sera disponible que début juillet.

La CGT a fait le choix de ne pas distribuer de tracts sur les sites en période de pandémie (le virus perdurant sur le papier pendant plusieurs heures). Vous les retrouverez donc tous sur notre site internet <http://www.dgfip.cgt.fr/31/> ou simplement affichés dans les services.